



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Moselle

Question écrite n° 7318

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, qu'en 1983-1984 l'université de Metz avait demandé la création d'un diplôme de second cycle sur les sciences de l'eau. Malgré de très nombreuses recommandations favorables, cette demande n'avait pas abouti. Après une période d'étude de quatre années, cette université vient de déposer une nouvelle demande d'habilitation de second cycle, sous la dénomination de « licence et maîtrise, mesure et contrôle en chimie, biochimie, biologie ». Cette formation touche un domaine d'enseignement plus large, permet des débouchés diversifiés, et bénéficie d'un potentiel d'encadrement important. Il lui demande de bien vouloir préciser s'il entend donner une suite favorable à cette demande de création de diplôme de second cycle.

Texte de la réponse

Reponse. - Après avis des instances consultatives compétentes, l'université de Metz a été habilitée à délivrer la licence et la maîtrise de mesure et contrôle en chimie, biochimie et biologie pour une durée de quatre ans à compter de la rentrée universitaire de 1989. Conformément à la demande de l'université de Metz, ces formations se substituent à la licence et à la maîtrise de chimie, biochimie, biologie et applications, préparées jusqu'alors dans l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7318

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3801